

NATIONS UNIES

APR 1979  
UN/SA COLLECTION



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/166

S/13229

6 avril 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Point 51 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ

D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES

ISRAËLIENNES AFFECTANT LES

DROITS DE L'HOMME DE LA

POPULATION DES TERRITOIRES

OCCUPÉES

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Lettre datée du 5 avril 1979, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent de la Jordanie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur la situation difficile que connaissent les habitants de Halhul, dans la région de Hébron, sur la rive occidentale du Jourdain, qui ont été soumis pendant trois semaines, la mesure ayant été levée il y a quelques jours, à un couvre-feu total, avec interdiction de quitter la ville, et ont subi une action punitive collective, caractéristique des politiques et pratiques racistes d'Israël en Palestine et dans les territoires arabes occupés au cours de ces onze dernières années, et qui n'est pas sans rappeler la brutalité abjecte des nazis à l'encontre des populations occupées d'Europe.

Les habitants de Halhul qui résident actuellement en Jordanie ont lancé un appel au Gouvernement jordanien et à diverses organisations internationales afin qu'ils interviennent sans retard pour sauver les hommes, femmes et enfants dont la vie se trouve en danger à la suite de la décision prise par les autorités d'occupation israéliennes de couper l'approvisionnement en eau, en médicaments et denrées alimentaires de la ville de Halhul.

Cette situation trouve son origine dans une manifestation organisée il y a trois semaines par les habitants de Halhul pour protester contre les attaques dont ils ont été victimes de la part des colons israéliens de Kiryat Arba', aidés et soutenus par les forces des autorités d'occupation. Les affrontements ont entraîné la mort de deux habitants de Halhul, une jeune fille et un jeune homme.

Au cours des obsèques des deux martyrs de Halhul, de nouveaux affrontements graves se sont produits entre les habitants de Halhul et les colons de Kiryat Arba'.

<sup>x</sup> A/34/50.

A la suite du siège prolongé que subit la ville, les réserves d'eau, de médicaments et de denrées alimentaires dont disposait Halhul sont épuisées et l'interdiction par les Israéliens de tout approvisionnement de la ville a gravement mis en danger la vie des enfants, des femmes et des hommes de la ville.

Les parents des habitants de Halhul qui résident à Amman se sont déclarés, dans leur pétition adressée au Gouvernement jordanien, très gravement préoccupés devant les menaces répétées des autorités d'occupation israéliennes de recourir à une action punitive collective encore plus draconienne, en représailles contre le rejet par la ville de l'occupation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Jordanie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Hazem NUSEIBEH

-----